

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE *J. Le...*

Mairie
de
BOGEVE
Haute-Savoie

Tél : 04 50 36 62 08
Fax : 04 50 36 66 50
Mail : mairie@bogeve.fr

Le Maire de BOGEVE,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment son article R 123-19,

VU les articles L 123-1 et suivants du Code de l'Environnement,

VU la décision en date du 02 juin 2017 de M. le Président du Tribunal Administratif de GRENOBLE désignant M. Jacky DECOOL en qualité de commissaire-enquêteur titulaire,

VU les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

ARRETE N°2017/26

**Prescription de l'enquête publique
de la modification n°4
du Plan Local d'Urbanisme**



ARRETE

Article 1^{er} :

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°4 du PLU arrêté de la Commune de BOGEVE pour une durée de 30 jours du 17 juillet 2017 au 18 août 2017.

Article 2 :

Le projet de modification n°4 porte sur :

- la suppression de la limitation du coefficient d'emprise au sol (CES) en zone UA,
- la correction d'une erreur matérielle au lieu-dit « Les chaix ».

Article 3 :

Monsieur Jacky DECOOL exerçant la profession d'officier de police, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif.

Article 4 :

Le dossier de modification n°4 du PLU, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur seront déposés à la mairie de BOGEVE pendant 30 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du 17 juillet 2017 au 18 août 2017 inclus. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Mairie de BOGEVE – 7 Place de la Mairie - 74250 BOGEVE ou par voie électronique à l'adresse suivante : mairie@bogeve.fr (mentionner expressément dans l'objet : observations enquête publique/modification n°4 du PLU).

Le dossier pourra également être consulté et téléchargé sur le site internet de la Mairie.

Article 5 :

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre propositions écrites et orales à la mairie les :

- Lundi 31 juillet 2017 de 15h30 à 18h30
- Vendredi 18 août 2017 de 14h à 17h

Article 6 :

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le Maire, qui transmettra dans les 24 heures au commissaire enquêteur ce registre assorti, le cas échéant, des documents annexé par le public. Le commissaire enquêteur transmettra au maire le dossier d'enquête avec son rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées dans un délai d'un mois.

Article 7 :

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du département de Haute-Savoie et au Président du Tribunal Administratif. Le public pourra consulter le rapport et les conclusions à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

Article 8 :

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci, et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, dans deux journaux diffusés dans le département. Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de BOGEVE (site internet).

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

Article 9 :

L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation de la modification n°4 est le conseil municipal par une délibération.

Article 10 :

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Préfet,
- M. le Commissaire-Enquêteur,
- M. le Président du Tribunal Administratif de Grenoble,
- M. le Directeur de la Direction Départementale des Territoires.

Vu pour être annexé à mon arrêté
n°2017/26 en date du 27/06/2017
prescrivant l'enquête publique sur le
projet de modification n°4 du PLU de



Le Maire,
Patrick CHARDON

Fait à BOGEVE, le 27/06/2017
Le Maire,

Patrick CHARDON

